

Commune de Sonchamp

Arrondissement et Canton de Rambouillet
Département des Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 juin 2024- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mil vingt-cinq, le 26 juin 2025 à 19h33, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Ysabelle MAY-OTT, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 12 Représentés : 4 Votants : 16

Date de la convocation : 20/06/2025

Date de la séance : 26/06/2025

Etaient présents : Ysabelle MAY-OTT, Antoine LOPEZ, Richard NAZE, Catherine JARRI, Marie-Alice LESAGE, Luc JANOTTIN, Alain RESNIER, Patrick CLERIN, Christophe TETARD, Claude Le SCIELLOUR, Frank POULON, David VALLEE

Etaient absents représentés :

Isabelle VOVAN qui donne pouvoir à Catherine JARRI, Marie Jeanne RAYNAUD qui donne pouvoir à Antoine LOPEZ et Sabrina CHAUDESAIGUES qui donne pouvoir à Ysabelle MAY-OTT, Eugénie NASSAR donne pouvoir à Frank POULON

Etaient absents non représentés : Danièle LESBATS, Marie de CUVERVILLE

Secrétaire de séance : David Vallée Président de séance : Ysabelle MAY-OTT

ERREUR MATERIELLE

Délib 2025.06.04

*Délibération concernant les tarifs périscolaires
d) étude surveillée*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le nouveau service d'étude surveillée à partir de septembre 2025.
Considérant que l'aide aux devoirs aura lieu 3 fois par semaine pour toutes les classes primaires sauf le vendredi.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DECIDE de limiter à 14 le nombre d'enfants par étude.
DECIDE de créer un groupe d'étude

DECIDE d'appliquer le même tarif que la garderie du soir
DECIDE d'appliquer les tarifs suivants

Tranches	Tranches Quotient annuel	Tarifs Etude surveillée
T1	De 0 à 8 000 €	3.25
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.64
T3	Supérieur ou égal 12 001€	4.03

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance, le 26/06/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Ysabelle MAY OTT

Certifié exécutoire compte tenu,
De la transmission en Sous Préfecture
Le _____ et de la publication
Le _____ à Sonchamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.